

Mur végétal accordé en limite separative

Par Yannhunt, le 08/09/2021 à 13:55

Bjr une Dp a été favorable pour mon voisin afin de réaliser un mur végétal sur mon mur sans autorisation de ma part.

Comment puis je me défendre ?

Par morobar, le 08/09/2021 à 15:14

Bonjour,

[quote]

sur mon mur.

[/quote]

Εt

[quote]

par dessus **son** mur actuel de 2m.

[/quote]

Pas très clair.

Par Yannhunt, le 08/09/2021 à 15:25

Il a un mur défraîchi de 2 m juste devant le mur de ma maison.

Par Visiteur, le 08/09/2021 à 23:14

Bonjour

Vous dites "sur mon mur", donc s'il vous appartient, comment le voisin a-t-il obtenu une autorisation de travaux ?

Par **Yannhunt**, le **09/09/2021** à **06:26**

Réponse de la mairie quand j'ai posé la question : il appartient au droit civil, l'instructeur n'a pas vérifié que le petionnaire avait ou non mon accord.

Par ailleurs sur la DP on voit deux dessins : un ou c'est mon mur qui est végétalisé et l'autre , son ancien mur et par dessus le mur qu'il veut construire, au total 6 mètres de hauteur m'obstruant mes jours de souffrance. Je sais que les jours de souffrance n'ont aucune valeur aujourd'hui.